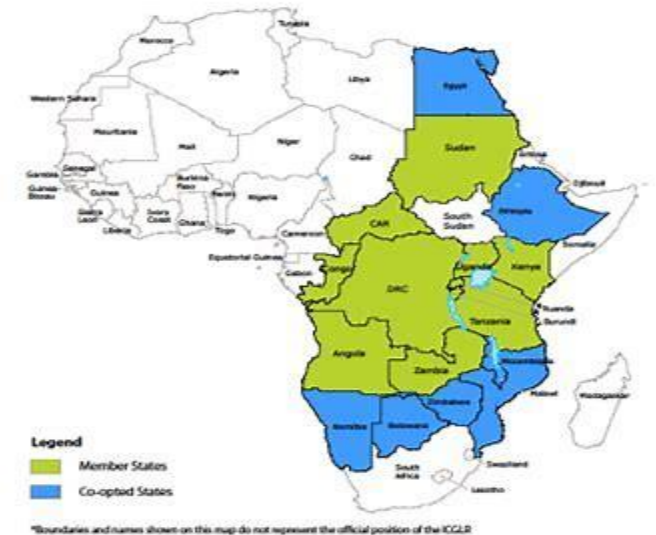


Le rôle de la CIRGL dans la lutte contre l'apatridie

Nairobi, Conférence ministérielle, 17 Avril 2019

REUNION TECHNIQUE DES EXPERTS

ICGLR Executive Secretariat – Gouvernement du Kenya– UNHCR



Plan et Points clés de la session

1. Genèse de la création de la CIRGL
2. Cadre juridique
3. Cadre institutionnel
4. Importance pour la CIRGL d'éradiquer l'apatridie
5. Genèse du processus Brazzaville et Engagements
6. Attentes & Vision de la CIRGL pour éradiquer l'apatridie
7. Réalisations en lien avec la Déclaration de Brazzaville et le P.A.R
8. Quelques priorités

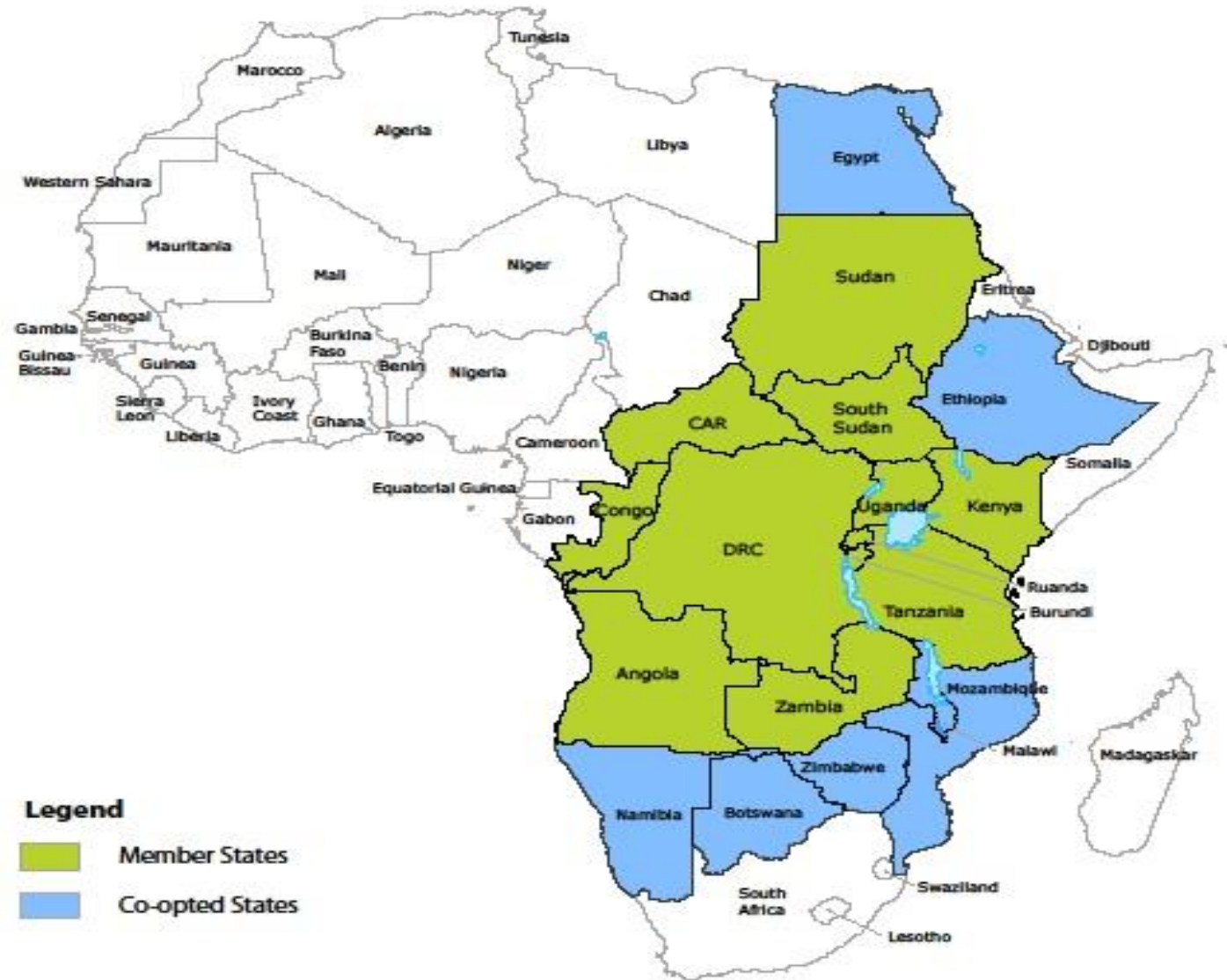
1. Genèse de la CIRGL: Chronologie des événements

- En 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers les résolutions 1291 et 1304, appelle pour une tenue d'une **conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs;**
- En 2000, la **Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs** est établie conjointement par le Secrétariat Général des Nations Unies et l'Union Africaine à Nairobi au Kenya;
- En novembre 2004, onze Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres adoptent à l'unanimité la **Déclaration sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs** à Dar es-Salaam, en Tanzanie (Déclaration de Dar es Salaam);
- En décembre 2006, les onze Chefs d'État et de Gouvernement se réunissent à Nairobi pour signer le **Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs**

- La signature du Pacte marque la fin de la phase préparatoire et ouvre la voie à la mise en œuvre et à la création du Secrétariat Exécutif de la CIRGL et de son siège à Bujumbura, au Burundi;
- Le Secrétariat Exécutif de la CIRGL est inauguré en mai 2007 à Bujumbura;
- Le Pacte entre en vigueur en juin 2008, après sa signature par $\frac{2}{3}$ des Etats membres (8 pays);
- La République du Soudan du Sud appose sa signature sur le Pacte le 24 février 2013 et devient donc le douzième Etat membre de la CIRGL;
- Ainsi, la CIRGL devient une organisation régionale des pays suivants:

•	Angola	RDC	Soudan du Sud
•	Burundi	Kenya	Tanzanie,
•	RCA	Rwanda	Ouganda
•	Congo	Soudan	Zambie

Espace CIRGL



*Boundaries and names shown on this map do not represent the official position of the ICGLR

2. Cadre juridique

- Le Pacte sert de cadre juridique et d'agenda pour la CIRGL, avec comme objectif central la création des conditions favorables à la sécurité, la stabilité et le développement au sein des Etats Membres. Il comprend:
 - *La Déclaration de Dar es Salaam*
 - *Les Programmes d'Action*
 - *Les Protocoles*
- La Déclaration de Dar-es-Salaam traduit la volonté politique de s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux obstacles au développement dans une approche régionale et innovante.
- **Les Programmes d'Action de la CIRGL sont:**
 - Paix et Sécurité
 - Démocratie et Bonne Gouvernance
 - Développement Economique et Intégration Régionale
 - Questions Humanitaires et Sociales
- ***Le Pacte inclut 10 Protocoles qui sont juridiquement contraignants.***

Protocole sur la non-agression et la défense mutuelle dans la Région des Grands Lacs

Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance

Protocole sur la coopération judiciaire

Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination

Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelle

Protocole sur la zone spécifique de reconstruction et de développement

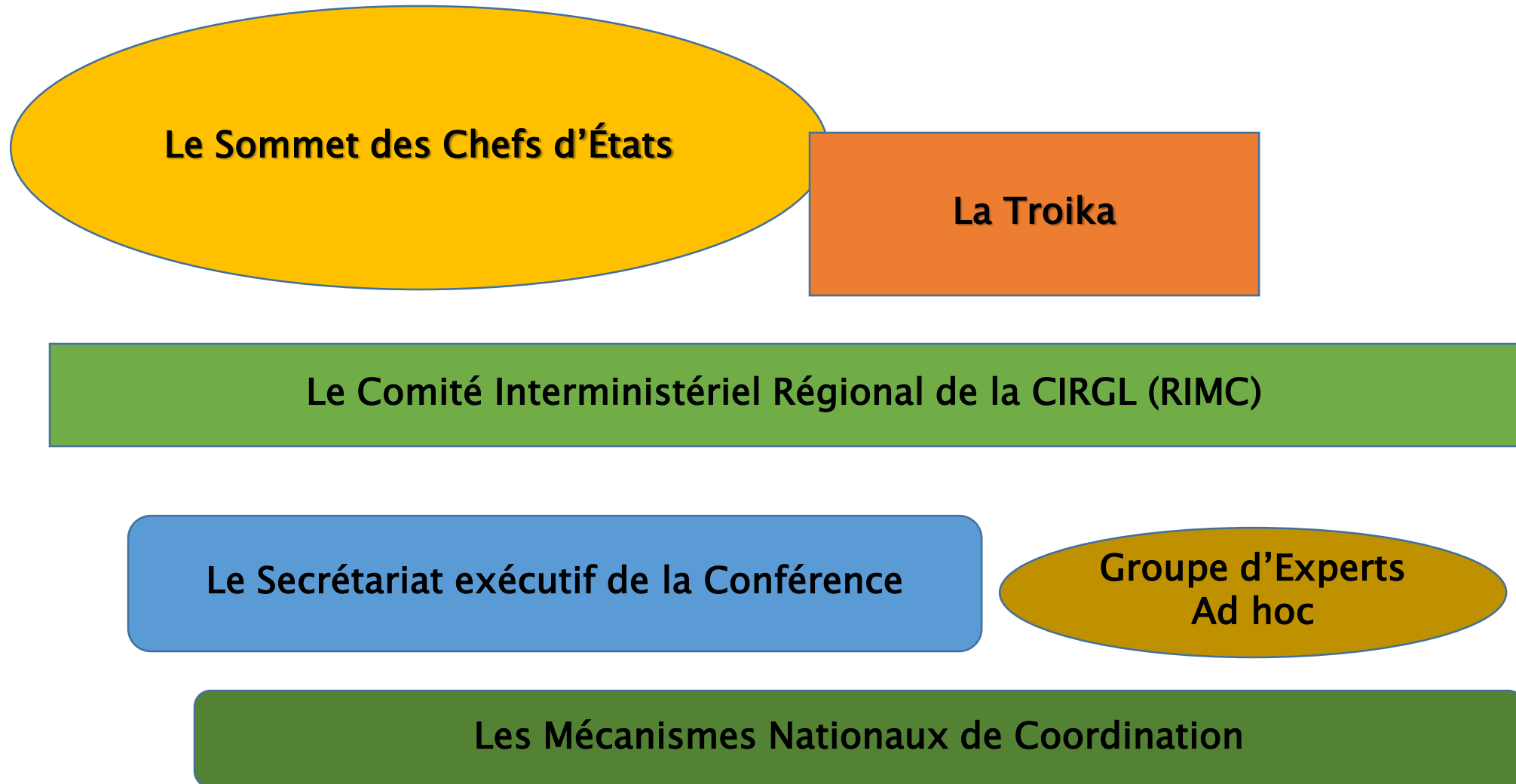
Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants

Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées

Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés

Protocole sur la gestion de l'information et de la communication

3. Cadre institutionnel



4. Importance d'éradiquer l'apatridie pour la CIRGL

Engagement No. 68 de la Déclaration de Dar-Es-Salaam de 2004

« (...) à adopter une approche régionale commune en vue de la ratification et la mise en œuvre des Conventions de l'ONU sur l'Apatridie, harmoniser les législations et normes nationales y relatives et fournir aux réfugiés et aux déplacés des documents d'identité qui leur permettent d'avoir accès aux services de base et de jouir de leurs droits. »

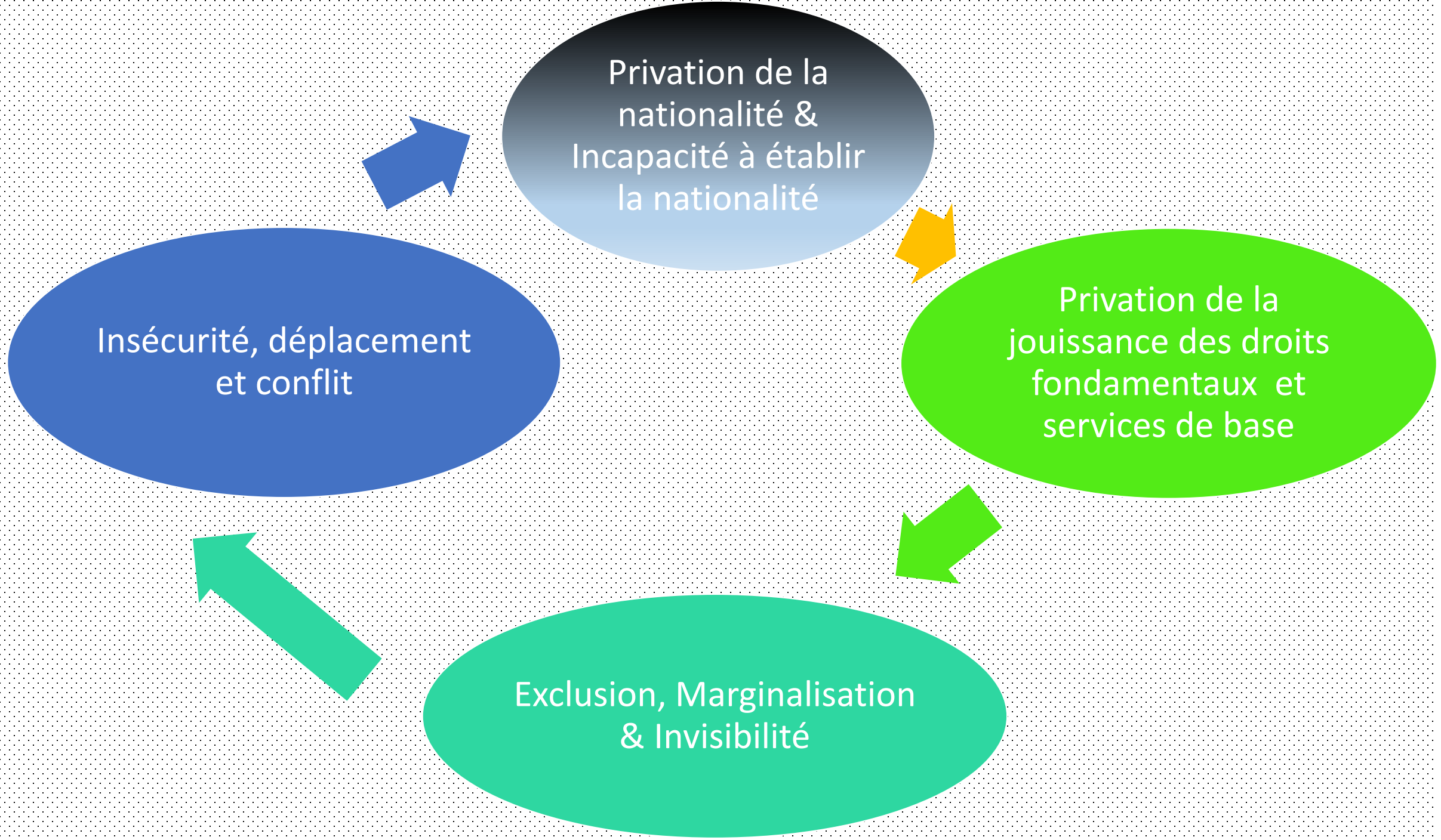
Paix et Sécurité

Démocratie et Bonne
Gouvernance

Nationalité

Développement économique
et intégration régionale

Questions sociales et
humanitaires



5. Genèse du processus Brazzaville et Engagements




**CONFERENCE REGIONALE DES ETATS
MEMBRES DE LA CIRGL SUR
L'APATRIDIE SOUS LE THEME : « LE
DROIT UNIVERSEL A LA
NATIONALITE : ADOPTER UNE
REPONSE REGIONALE COMMUNE
EN VUE DE LA RATIFICATION ET DE
LA MISE EN OEUVRE DES
CONVENTIONS INTERNATIONALES
SUR L'APATRIDIE »**

**Kinshasa, République Démocratique
du Congo, 27 - 28 Juin 2017**

Résultats de la Conférence de Kinshasa

Projet de Déclaration des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur l'éradication de l'Apatridie



Nous, Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), conformément à l'atelier régional tenu à Kinshasa les 27 et 28 juin 2017 sur l'apatridie dans le cadre de la campagne mondiale #IBELONG lancée par le HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 ;

DRAFT ACTION PLAN OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (ICGLR) ON THE ERADICATION OF STATELESSNESS

2017-2024

1. Context

Globally, millions of people including many in the Great Lakes Region are stateless or at risk of statelessness, which limits their enjoyment of the full range of human rights. Among the causes of statelessness in the Great Lakes Region are gaps in nationality laws and policies that leave some people without recognition of the nationality of any State and success of States. Even though there is no comprehensive legal framework to address these gaps, efforts have been made by Member States of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) to resolve this problem, by amongst others, acceding to the 1954 Convention relating to the Status of Stateless Persons and/or the 1961 Convention on the Reduction of Statelessness.

Furthermore, Heads of States and Governments adopted the Dar-Es-Salaam Declaration on Peace, Security, Democracy and Development in the Great Lakes Region on November 24th 2004 (so called Dar-Es-Salaam Declaration) and signed the Pact on Security, Stability and Development in

Communiqué du 7^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernement

Brazzaville, 16-17 Octobre 2017



On the Eradication of Statelessness in the Great Lakes Region

*“29. **Directed** Member States to implement the **Declaration and Regional Action Plan** on the eradication of Statelessness as recommended by the Regional Inter-Ministerial Committee (RIMC). “*

6. Attentes & Vision de la CIRGL

MISE EN ŒUVRE DES 11 ENGAGEMENTS DE LA DECLARATION DE BRAZZAUVILLE

1. Soutien à la Campagne mondiale pour éradiquer l'apatridie d'ici 2024
2. Ratification des Conventions sur l'apatridie d'ici fin 2019 par les 12 Etats de la CIRGL
3. Révision de la législation sur la nationalité conformément aux instruments de lutte pour l'apatridie
4. Elimination de toute discrimination afin que les hommes et les femmes aient des droit égaux pour acquérir, changer et retenir leur nationalité ainsi que de la conférer à leurs enfants et conjoints.
5. Application de garanties juridiques contre l'apatridie pour s'assurer qu'aucun n'enfant ne naisse apatride et que les enfants trouvés obtiennent une nationalité
6. Amélioration de l'identification des populations à risque ou apatrides dans la région à travers des études
7. Renforcement des système d'enregistrement de l'état civil pour prévenir de l'apatridie

Attentes & Vision de la CIRGL (suite)

8. Accès aux documents attestant de la nationalité pour tous

9. Désignation et Formation d'un Point Focal Gouvernemental Apatridie pour chaque Etat

10. Adoption et la mise en œuvre dans chaque Etat d'un Plan d'Action National pour mettre fin à l'apatridie

11. Soutien de la CIRGL et des Etats membres pour l'adoption du Protocole de la CADHP sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie

7. Réalisations en rapport avec la Déclaration de Brazzaville et le Plan d'action de la CIRGL

- - Adoption d'un Plan de travail conjoint CIRGL-UNHCR pour la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville et du Plan d'action régional;
- - Mise en place du point focal régional CIRGL;
- - Mise en place des points focaux gouvernementaux dans les Etats membres;
- - Formation des points focaux gouvernementaux de la CIRGL;
- - Conception et Publication d'un documentaire vidéo sur l'Apatridie dans la région des Grands Lacs;
- - Formation des coordonnateurs nationaux de la CIRGL;
- - Elaboration des outils(modèles de rapport et du plan d'action national)
- - Organisation de cette Conférence ministérielle incluant revue des progrès

8. Priorités de la CIRGL avec l'appui du HCR

- Adoption de l'addendum d'extension et d'expansion du Plan d'action de la CIRGL au prochain RIMC avant octobre 2019 ;
- Elaboration d'un projet de Protocole de la CIRGL sur la prévention et l'éradication de l'apatridie dans la Région des Grands Lacs;
- Lancement d'une formation sur l'apatridie en ligne multilingue pour les acteurs étatiques et de la société civile;
- Lancement d'une étude régionale sur l'apatridie dans les pays francophones et non couvert par l'étude de la Communauté de l'Afrique de l'est
- Elaboration de modèle de TdR pour les études nationales sur l'apatridie et la nationalité;
- Consolidation de rapports annuels pays dans un rapport régional sur les progrès entrepris pour éradiquer l'apatridie dans la région des Grands Lacs